

La foire aux questions qui suit fournit des renseignements additionnels à propos :

- de l'examen de compétence du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC) donnant accès à l'exercice de l'optométrie;
- de l'examen clinique objectif structuré (ECOS), soit l'examen pratique.

Les renseignements présentés ci-dessous ne sont pas nouveaux, mais constituent une reformulation du contenu de la page « Préparation à l'examen » publiée dans notre site Web.

Cette foire aux questions peut être mise à jour périodiquement pour y intégrer, au besoin, d'autres questions.

1. Quel nom a-t-on donné à l'examen?

- Les volets théorique et pratique de l'examen de compétence sont respectivement appelés l'examen écrit du BEOC et l'examen clinique objectif structuré (ECOS) du BEOC.

2. Quel est le but de l'examen de compétence?

- Cet examen vise à établir si un candidat possède la compétence en optométrie requise pour exercer comme optométriste débutant au Canada, conformément aux exigences de la profession.

3. L'examen reflète-t-il les pratiques d'examen et la pratique actuelle de l'optométrie?

- L'examen reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière d'évaluation de la compétence, notamment les *Standards for Educational and Psychological Testing* (normes en matière d'examens pédagogiques et psychologiques).
- L'examen reflète également la pratique actuelle de l'optométrie, telle qu'elle est décrite dans le *Profil national de compétences en optométrie*. Le contenu de l'examen porte sur l'intégration des compétences, le raisonnement clinique, la pensée critique et le jugement professionnel dans la pratique de l'optométrie au Canada.

4. Qui est chargé de l'élaboration de l'examen? Qui approuve ce choix?

- C'est le comité de direction qui décide quand élaborer un nouvel examen donnant accès à l'exercice de l'optométrie et qui approuve ce choix.
- La structure et le contenu de l'examen sont fondés sur le plan d'examen approuvé par le comité de direction et publié à l'adresse www.oebc.ca.
- Le plan d'examen se fonde sur des compétences précises, lesquelles découlent directement du *Profil national de compétences en optométrie*, publié par le BEOC en août 2015.

5. À qui doit-on l'élaboration des compétences?

- Le *Profil national de compétences en optométrie* a été élaboré par un groupe d'optométristes experts en la matière, sous la supervision d'un spécialiste en fait de compétence.
- Les compétences ont ensuite été validées au moyen d'un sondage national mené en 2015 auprès d'optométristes. Le Profil national de compétences en optométrie est disponible à l'adresse www.oebc.ca sous la rubrique « Ressources ».

6. Qui est responsable de la conception du plan d'examen?

- Le plan d'examen est élaboré par des experts en la matière, c'est-à-dire un groupe d'optométristes connaissant bien la structure des examens du BEOC. Le 1er octobre 2015,

le comité de direction du BEOC a approuvé le plan d'examen, qui a ensuite servi de guide pour élaborer les questions de l'examen écrit et de l'ECOS du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada.

7. Qui élabore l'examen?

- La formule des examens, qui fait intervenir des questions et des stations, est conçue par des optométristes d'un bout à l'autre du Canada, dont plusieurs ont participé auparavant à l'élaboration de l'Évaluation canadienne des compétences en optométrie (ECCO).
- Les questions et les stations, en soi, sont préparées et révisées par des optométristes de partout au pays.

8. Qui détermine le contenu des examens de chaque séance d'examen?

- Les questions de l'examen écrit sont sélectionnées par des optométristes en exercice. Le psychométricien du BEOC contribue à faciliter cette démarche.
- Les stations de l'ECOS sont sélectionnées par des optométristes en exercice, de concert avec l'expert-conseil en ECOS.

9. Qu'est-ce qu'un patient standardisé?

- Un patient standardisé est une personne qui a été formée pour simuler les symptômes et les signes d'une maladie et à toujours réagir de la même façon aux questions, aux paroles et aux actes des candidats.

10. Quand et à quel endroit l'examen a-t-il lieu?

- L'ECOS et l'examen écrit sont tenus dans des lieux accessibles. Les dates et les lieux de la tenue de l'examen de même que la politique à cet effet sont publiés à l'adresse www.oebc.ca.
- Il y a deux séances d'ECOS par année; une au printemps et l'autre à l'automne.
- L'examen écrit du BEOC a lieu le jeudi qui précède la fin de semaine réservée à l'examen clinique objectif structuré. Au moins une journée est allouée entre la tenue de l'examen écrit et celle de l'ECOS.
- L'ECOS du BEOC a lieu un samedi et/ou un dimanche, au printemps et à l'automne.

11. Dans quelles langues l'examen est-il offert?

- L'examen écrit et l'ECOS sont tous deux offerts en français et en anglais. L'examen écrit est aussi offert en version bilingue.

12. En quoi consiste l'examen écrit?

- Tout examen offert jusqu'en novembre 2019 : L'examen écrit regroupe 62 cas complets, chacun correspondant à quatre questions à choix multiples faisant appel aux connaissances et au jugement des candidats.
- Tout examen offert après novembre 2019 : L'examen écrit regroupe 58 cas complets, chacun correspondant à 4 questions à choix multiples faisant appel aux connaissances et au jugement des candidats.

13. Qu'est-ce que l'ECOS?

- L'ECOS du BEOC est un examen pratique. L'acronyme ECOS signifie « examen clinique objectif structuré ». C'est une forme d'examen pratique qui offre à tous les candidats une expérience d'examen uniforme et fournit aux examinateurs des critères comportementaux objectifs pour la notation des candidats.

14. Le BEOC est-il la seule organisation à utiliser un ECOS?

- Les ECOS sont utilisés par de nombreux organismes canadiens de réglementation professionnels (autorités réglementaires) en tant que critère d'accès à la profession. C'est le cas des domaines de la médecine, de la pharmacologie, de la physiothérapie, de l'hygiène dentaire et des soins infirmiers.

15. En quoi consiste l'ECOS?

- Tout examen offert jusqu'en novembre 2019 : L'ECOS comporte 16 stations (ainsi que 2 stations de repos).
- Tout examen offert après novembre 2019 : Il comporte 12 stations (le nombre de stations de repos n'est pas encore déterminé).
- Huit minutes sont allouées pour compléter chaque station, en plus de deux minutes avant la station pour lire les instructions.
- Tout examen offert jusqu'en novembre 2019 : Onze stations sont interactives; les cinq autres ne le sont pas.
- Tout examen offert après novembre 2019 : Neuf stations sont interactives; les trois autres ne le sont pas.
- Un délai supplémentaire est prévu avant l'examen pour l'inscription des candidats et le rappel des consignes.
- Des patients standardisés formés se trouvent dans toutes les stations interactives de l'ECOS.

16. Quel équipement trouve-t-on dans une station de l'ECOS?

- L'équipement et les accessoires requis sont fournis et varient en fonction des tâches et des activités de chaque station de l'ECOS. Le guide du candidat et la vidéo portant sur le déroulement de l'examen clinique objectif structuré présentent des exemples d'équipement d'optométrie pouvant être utilisé lors de l'ECOS. L'équipement, les outils et les accessoires requis pendant l'examen sont fournis par le BEOC.
- Des exemples de cas pour les stations interactives et non interactives sont également mis à la disposition des candidats à l'adresse www.oebc.ca.

17. Quel est le déroulement d'une station de l'ECOS?

- La vidéo portant sur les stations de l'ECOS du BEOC se trouvant à l'adresse www.oebc.ca décrit le déroulement d'une station interactive fictive.
- Dans le cadre d'une station interactive, le candidat doit s'acquitter des tâches requises en interagissant avec un patient standardisé. Un examinateur optométriste observe le déroulement de la station et évalue le candidat à l'aide d'une grille ou d'une échelle de notation préétablie.
- Lorsqu'il est question d'une station non interactive, le candidat doit répondre à des questions portant sur les documents qui lui sont présentés.

18. Comment l'examen est-il noté?

- Vous trouverez des renseignements à propos de la notation de l'examen sous les rubriques « Réussir l'examen » et « Notation et révision des résultats » du site Web.
- Le candidat reçoit une seule note pour l'examen écrit du BEOC.
- Le candidat reçoit une seule note pour l'ECOS du BEOC. Le total des points accordés, qui détermine si le candidat a réussi l'examen ou s'il l'a échoué, représente la somme des points accordés pour chacune des 16 stations de l'ECOS.
- La note reçue détermine si le candidat a réussi l'examen écrit ou s'il l'a échoué, et s'il a réussi l'ECOS ou s'il l'a échoué.

19. Qui tient l'examen?

- Le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada tient l'examen et prend en charge l'ensemble des fonctions administratives, dont l'inscription, la divulgation des résultats et la révision des résultats. D'autres ressources peuvent être utilisées, selon les besoins.

20. Combien en coûte-t-il pour subir l'examen?

- Consultez la rubrique « Frais d'examen » du site Web. Ces frais sont publiés au moins une fois par an après avoir été établis par le comité de direction.

Renseignements supplémentaires relativement à l'examen clinique objectif structuré (ECOS) : questions et réponses

Q : Sur quoi portent les stations de l'ECOS?

R : Consultez le guide du candidat préparé par le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada et le plan de l'ECOS, qui sont disponibles dans la page « Préparation à l'examen » du site Web du BEOC.

Ces deux documents décrivent la structure et le contenu propres à l'ECOS.

Le BEOC ne donne aucun renseignement précis ni aucune caractéristique détaillée à l'égard des stations. Les plans de l'ECOS et de l'examen écrit énumèrent les 9 champs d'exercice ainsi que leur pondération pour chacun des deux tests. Chaque champ d'exercice est assorti d'une liste de compétences, qui constituent la capacité du candidat à réaliser une tâche avec un degré précis de maîtrise. Chaque ECOS se fonde sur le plan de l'examen, où les champs d'exercice sont représentés en fonction de leur pondération. Comme indiqué dans le plan de l'examen, l'ECOS porte toujours sur ces champs d'exercice, mais la nature précise de l'intervention exigée du candidat à une station donnée peut changer d'un examen à l'autre. Prenez note que chaque cas de l'examen écrit et que chaque station de l'ECOS portent sur une compétence primaire, comme le prévoit le plan de l'examen. Cependant, les cas de l'examen écrit et les stations de l'ECOS peuvent aussi inclure des composantes d'autres compétences dans le but de refléter le caractère intégré de la pratique. Les stations ont été conçues de manière à ce qu'un optométriste en début de carrière soit en mesure de réaliser les tâches dans le délai imparti.

Q : Comment peut-on examiner les patients standardisés si le contact direct n'est pas permis? Et qu'entendez-vous par « contact direct »? Est-ce que cela inclut ou exclut la réalisation de certains tests ou de certaines procédures d'optométrie? Les patients standardisés sont-ils sur place uniquement pour transmettre de l'information portant sur la communication avec le patient?

R : Veuillez vous reporter au « Profil national de compétences » du BEOC sous la rubrique « Ressources » ainsi qu'au guide du candidat préparé par le BEOC et aux exemples de questions (c'est-à-dire les cas servant d'exemples) disponibles dans la page « Préparation à l'examen ».

L'ECOS ne prévoit aucun contact direct avec les patients standardisés. Si l'une des stations de l'ECOS exige qu'un test ou une procédure soit réalisé, ceux-ci seront effectués sur un mannequin. Les candidats interagissent avec des patients standardisés dont le mandat est de reproduire des signes et des symptômes attribuables à une affection, et aussi de répondre de manière constante aux déclarations du candidat ainsi qu'aux questions et aux actions qu'il pose.

L'examen du BEOC (c'est-à-dire l'examen écrit et l'ECOS) est un test d'évaluation des compétences qui mesure à la fois les habiletés et les connaissances. Lors de l'ECOS, les candidats doivent interagir avec les patients standardisés selon les directives propres à chacune des stations. Les candidats doivent traiter les patients standardisés comme de vrais patients, conformément aux soins standard actuels, et assurer leur bien-être.

Q : En quoi consiste l'ECOS? Qu'attend-on de moi lors de l'examen?

R : Les candidats ont intérêt à visionner les vidéos informatives se trouvant à l'adresse www.oebc.ca pour comprendre comment se déroulent l'ECOS et les stations de l'examen du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada.

Q : Le guide comporte des photos d'un rétinoscope et d'un ophtalmoscope binoculaire indirect. Est-ce que ce sont les seuls équipements utilisés lors de l'ECOS?

R : Veuillez vous reporter au guide du candidat préparé par le BEOC.

Le guide du candidat et la vidéo portant sur le déroulement de l'examen clinique objectif structuré présentent des exemples d'équipement d'optométrie pouvant être utilisé lors de l'ECOS. Si des équipements, outils ou accessoires sont requis pendant l'examen, ils seront fournis par le BEOC. Des photos d'équipement d'optométrie pouvant être utilisé lors de l'ECOS, comme un ophtalmoscope binoculaire indirect ou un rétinoscope, sont présentées à l'annexe A du guide du candidat. Ces exemples sont donnés aux candidats pour leur permettre de connaître la marque ou le modèle utilisé pour ce type d'équipement.

Q : Lorsqu'il est question du type de verre gonioscopique utilisé pour l'évaluation angulaire lors de l'examen du BEOC, est-il muni de 3 miroirs ou de 4 miroirs? Dispose-t-il d'une collerette ou non? Peut-on choisir le type de verre à utiliser?

R : Les candidats peuvent être appelés à exécuter des interventions, comme l'utilisation d'un ophtalmoscope binoculaire indirect, une gonioscopie, une tonométrie ou une biomicroscopie. Le guide du candidat contient des photos et les modèles y sont décrits. Les équipements et les outils requis pour l'examen sont fournis et les candidats doivent être en mesure d'utiliser le matériel fourni.

– FIN –